

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale présenté par Ashley Okurley

Pendant que nous envisageons la réforme électorale, n'oublions pas que plusieurs milliers de citoyens canadiens auraient aimé voter lors des trois dernières élections fédérales, mais se sont vus refuser l'accès aux urnes pour des motifs arbitraires liés à leur emplacement géographique et pondérés dans le temps (c.-à-d. la règle de cinq ans qui retire le droit de vote à des citoyens canadiens partout dans le monde). Les citoyens canadiens se sont déjà vus refuser l'accès aux urnes en raison de leur sexe, de leur origine ethnique et du manque de ressources financières. Or, une démocratie civilisée doit signifier qu'un citoyen a le droit de voter, un point c'est tout. Quels que soient son sexe, son origine ethnique, sa situation financière... ou l'endroit où il dort la plupart du temps pendant l'année.

Une cause devrait être entendue par la Cour suprême en février 2017 et, espérons-le, rétablir le droit de vote des Canadiens et des Canadiennes qui vivent à l'extérieur des frontières du pays. Lors des délibérations sur la réforme électorale, deux aspects importants ont été abordés et j'espère qu'ils seront examinés en plus des divers modes de scrutin envisagés.

- 1) **Je demande que de 6 à 10 sièges à la Chambre des communes soient réservés pour représenter les citoyens canadiens qui vivent à l'extérieur des frontières canadiennes.** D'autres pays (p. ex., la France) accordent à leurs citoyens du monde une voix dans leur système de gouvernement. Le Canada devrait en faire de même.
- 2) **Nous devrions abaisser l'âge de voter à 16 ans.** Puisqu'ils sont à l'aise avec la technologie et les médias, les jeunes sont exposés à plus d'information que jamais auparavant et parfaitement en mesure de s'exprimer aux urnes à 16 ans. Avec un peu de chance, la participation des élèves du secondaire constituerait un modèle permettant d'accroître l'engagement citoyen des jeunes qui arriveront à l'âge adulte et cela nécessiterait que les politiciens de notre pays se concentrent davantage sur les questions qui sont les plus importantes pour les jeunes puisque ceux de 16 et 17 ans devraient se sentir touchés par les candidats qui cherchent à obtenir leur vote.

J'ai fait allusion à la privation du droit de vote des citoyens canadiens en raison de l'endroit où ils vivent. Un grand artiste canadien, Joni Mitchell, a déjà écrit « vous ne savez pas ce que vous avez tant que vous ne l'avez pas perdu » [TRADUCTION] – c'est effectivement ce que j'ai ressenti en 2008 quand on m'a refusé pour la première fois le droit de voter aux élections fédérales cette année-là. Le vote est une expérience de citoyen qui me remplit d'orgueil et que je chéris. Je n'en ai raté aucun depuis mon premier vote, juste après mon 18^e anniversaire, et mon nom était même inscrit sur le bulletin pendant les élections fédérales de 2000 – en bref, le vote est important à mes yeux! Le fait de me voir refuser de voter parce que j'ai vécu à l'extérieur du Canada pendant plus de cinq ans a été une expérience profondément traumatisante, qui m'a vraiment rappelé à quel point il peut être dévastateur qu'un aspect aussi précieux du fait d'être canadien soit refusé à une personne en raison de l'endroit où elle vit ou travaille.

Je suis allé travailler pour la division américaine de Manuvie il y a plusieurs années, avant que le gouvernement de Stephen Harper ne commence à mettre à exécution une interprétation bien plus restrictive d'une loi de 1993 qui annulait le droit de vote des citoyens canadiens après cinq ans en fonction de critères géographiques. Or, il y a des fonctionnaires au consulat du Canada, qui n'est situé qu'à quelques pâtés de maisons de mon bureau à Miami, qui continuent d'avoir le droit de voter après cinq ans (parce qu'ils travaillent pour le gouvernement!) mais, parce que je travaille pour une entreprise privée canadienne à l'extérieur du Canada, je n'ai plus le droit de voter aux élections canadiennes, qu'elles soient fédérales ou provinciales.

C'est une loi ridicule qui affaiblit le Canada et la démocratie canadienne. Les citoyens américains peuvent toujours voter, quel que soit l'endroit où ils vivent ou la durée de leur séjour à cet endroit. En fait, si un enfant est né à l'étranger d'un parent qui est un citoyen américain et que ce parent se rend au consulat local pour que son enfant obtienne la citoyenneté américaine, lorsqu'il arrive à l'âge de voter, cet enfant, qui n'a peut-être jamais mis les pieds aux États-Unis, a le droit de voter! Il en va de même pour la France et pour de nombreuses autres démocraties civilisées.

Au Canada, un citoyen peut être incarcéré pendant plus de cinq ans mais, tant qu'il est incarcéré en sol canadien, il demeure un électeur admissible! Je vous demande donc, comment la démocratie canadienne peut-elle être bien servie si l'on refuse aux Canadiens et aux Canadiennes leur droit de voter, simplement parce qu'ils vivent à l'extérieur du pays pendant plus de cinq ans? Les expatriés canadiens cultivent la diaspora canadienne dans le monde, établissent des relations qui mènent à des échanges et d'autres possibilités commerciales pour les entreprises canadiennes, paient encore des impôts et retournent au pays à de nombreuses occasions, portent fièrement le drapeau canadien le 1^{er} juillet ET le jour de l'Action de grâces en octobre, pour ne nommer que quelques exemples de promotion de la culture et des valeurs canadiennes auprès des habitants du monde entier. Si vous convenez que la santé de la démocratie est aussi bonne que la mesure dans laquelle les gens peuvent y participer, veuillez, je vous prie, accorder à vos concitoyens qui vivent à l'étranger les mêmes droits de vote que ceux que possède tout autre citoyen canadien.

Le tout respectueusement soumis,

Ashley Okurley